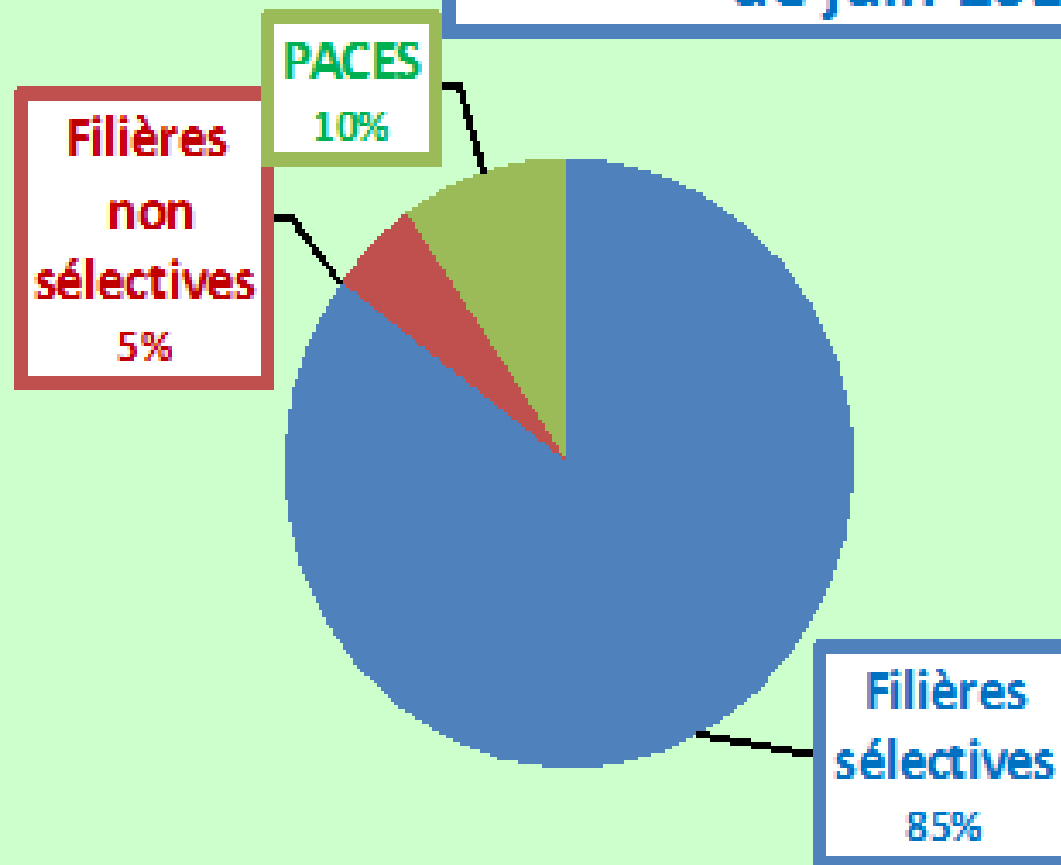


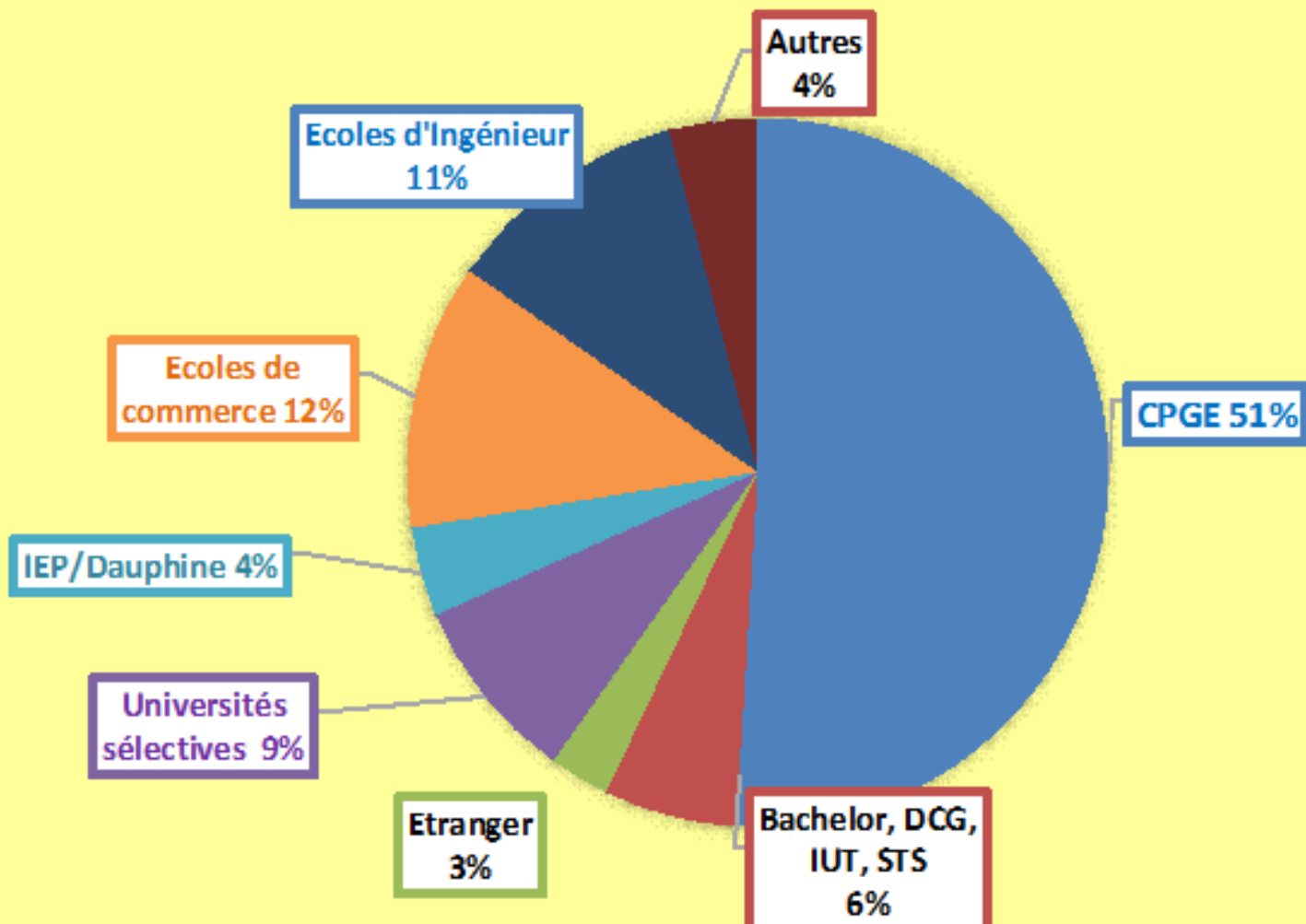


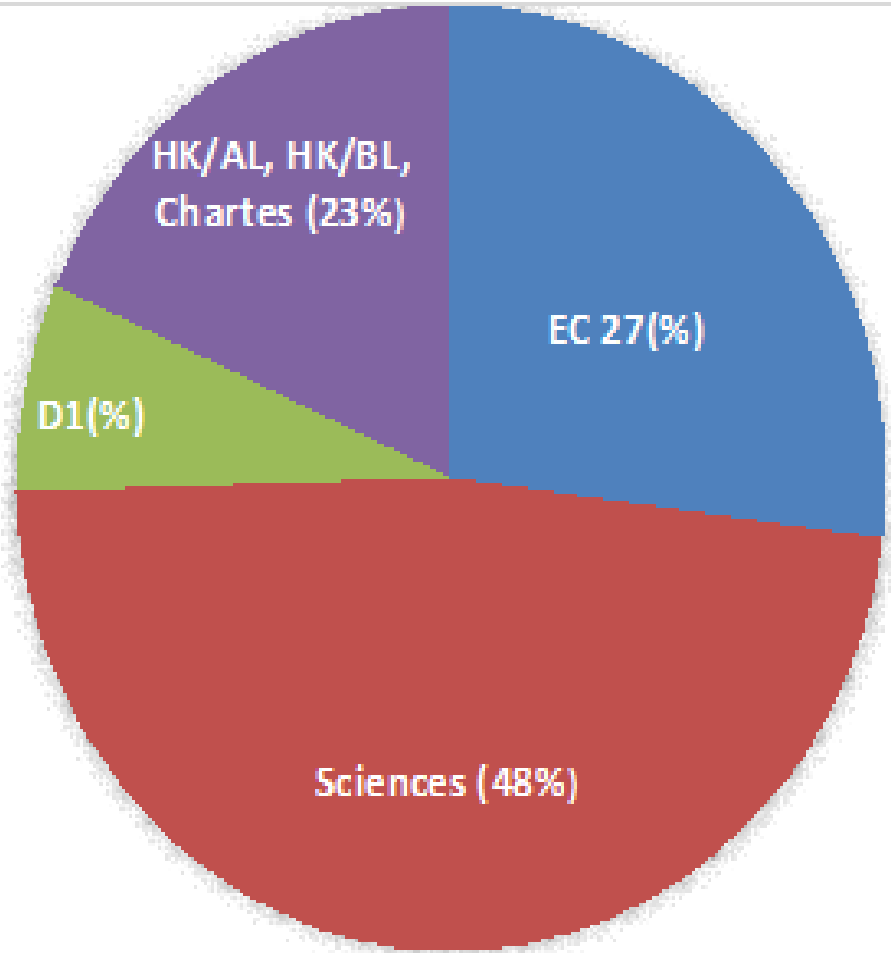
Et après le bac ?

Intégration des 290 bacheliers de juin 2016



247 bacheliers en filière sélective





S'engager dans des études supérieures

La procédure
Les filières

APB : Admission postbac

Un « Casse-tête »

Ou

Une « Chance » ?

APB : Admission Post Bac : portail national

- *S'informer*

- *S'enregistrer comme candidat*

- *Formuler des vœux puis les valider*

- *Les hiérarchiser*

- *Consulter les propositions*

et y répondre!

« Anticiper »

www.admission-postbac.fr

Calendrier 2016-2017

***S'informer : à partir de début décembre**

***S'enregistrer, formuler et valider des VŒUX :**

Du 20 janvier au 20 mars

*** Hiérarchiser ses vœux : Jusqu'à fin Mai**

*** Consulter les propositions et y répondre :**

3 phases successives du 8 juin au 19 juillet.

Réponses aux propositions d'admission

Un vœu satisfait annule les vœux moins bien placés

4 réponses possibles :

« OUI »

« OUI mais »

« NON mais »

« NON »

Pas de réponse du candidat

=

démission de toutes les propositions

A télécharger sur « ac-versailles.fr »



ADMISSION POST BAC

2016

Calendrier spécial Parents

Votre enfant est en terminale. Dès aujourd'hui, vous pouvez l'accompagner dans les différentes démarches de la procédure Admission Post Bac (APB), étape indispensable à sa poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.



Les principales étapes à retenir

www.admission-postbac.fr

Le site Internet Admission Post Bac est le portail national permettant de candidater dans la majorité des formations accessibles après le bac.



Quels sont les types de formations concernées par Admission Post Bac ?

| | | | |
|--------------|---|---------------|--|
| BTS | Brevet de technicien supérieur | LI | 1 ^{ère} année de licence université |
| BTSA | Brevet de technicien supérieur agricole | MANA | 1 ^{ère} année de master appliqué |
| CPES | classe préparatoire aux études supérieures | FRICES | 1 ^{ère} année commune aux études de santé |
| CPGE | classe préparatoire aux grandes écoles | | Diplômes d'écoles d'architecture |
| CPGCE | cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles | | Diplômes de certaines écoles de commerce |
| DCC | diplôme de comptabilité de gestion | | Diplômes de certaines écoles nationales d'art |
| DEUST | diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques | | Certaines formations d'ingénieurs en 5 ans |
| DMA | diplôme des métiers, d'arts | | Certaines mentions complémentaires de licence (L3) |
| DTS | diplôme de technicien supérieur | | Certaines préparations aux concours et formations des secteurs paramédicaux et sociaux |
| DU | diplôme d'études universitaires de technologie, ST | | |

| ETAPE 1 20 janvier au 20 mars | ETAPE 2 Jusqu'au 2 avril | ETAPE 3 Jusqu'au 31 mai | ETAPE 4 8 au 13 juin - 23 au 28 juin - 14 au 19 juillet | ETAPE 5 A partir de début juillet |
|---|---|--|---|---|
| <p>> Création du dossier APB</p> <p>> Saisie des candidatures</p> <p>✓ Création du dossier APB Votre enfant doit se connecter sur www.admission-postbac.fr et créer son dossier APB, avec son identifiant national élève (INE) et une adresse mail valide.</p> <p>✓ Combien de candidatures est-il possible de saisir ?</p> <ul style="list-style-type: none"> > 1 candidature = 1 formation + 1 établissement > 24 candidatures maximum au total > 12 candidatures maximum par type de formation * * 3 candidatures maximum pour les MANAA <p>Conseil Accompagnez votre enfant lors de la saisie des candidatures. À partir du 20 mars, aucune candidature ne pourra être ajoutée. En cas de difficulté, posez votre question dans la rubrique « Contact/Message » du dossier APB de votre enfant.</p> | <p>> Confirmation des candidatures</p> <p>> Constitution des dossiers</p> <p>✓ Confirmation des candidatures Chaque candidature doit être confirmée avant le 2 avril. Toute candidature non confirmée ne sera pas étudiée par l'établissement.</p> <p>✓ Constitution des dossiers Une fois les candidatures confirmées, votre enfant doit constituer les dossiers pour les établissements qui en font la demande. Il peut s'agir de dossiers papier ou de dossiers électroniques.</p> <p>Tous les éléments constitutifs des dossiers doivent être transmis avant le 2 avril, date de confirmation des candidatures.</p> <p>Conseil Rappelez à votre enfant de se connecter à son dossier APB entre le 3 et le 6 mai pour vérifier la réception des dossiers papier par les établissements. Il doit consulter la rubrique « candidatures » et vérifier qu'il est bien indiqué le dossier reçu et complet.</p> | <p>> Classement des vœux</p> <p>✓ L'ordre des vœux est primordial Votre enfant doit hiérarchiser ses vœux selon ses préférences.</p> <p>L'ordre des vœux est modifiable jusqu'au 31 mai.</p> <p>La procédure attribue au mieux une et une seule proposition d'admission par phase : la meilleure possible, en tenant compte de la hiérarchie des vœux de votre enfant.</p> <p>Attention, lorsqu'un vœu est satisfait, tous les vœux de rang inférieur sont annulés.</p> <p>Conseil Quelques jours avant la date limite du 31 mai, vous pouvez vérifier avec votre enfant que la hiérarchie de ses vœux correspond à ses préférences (rubrique « ordre des vœux »). L'ordre des vœux est confidentiel. Il n'est jamais visible, ni par l'établissement d'origine ni par l'établissement demandeur.</p> | <p>> 3 phases d'admission</p> <p>A chaque phase d'admission, votre enfant doit consulter son dossier APB et répondre à une éventuelle proposition d'admission ou se connecter à nouveau aux phases suivantes pour voir si sa situation a évolué.</p> <p>Les différentes réponses possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Oui définitif : il accepte définitivement la proposition qui lui est faite et passe ensuite à l'étape de l'inscription. ✓ Oui mais : il accepte la proposition qui lui est faite mais conserve sa candidature pour ses vœux mieux classés. Il donnera sa réponse définitive à une autre phase d'admission. ✓ Non mais : il refuse la proposition qui lui est faite. Mais il prend le risque de n'avoir aucune proposition aux phases suivantes. <p>Conseil Tant que votre enfant n'aura pas répondu « oui définitif » à une proposition, il devra se connecter à chaque phase d'admission pour répondre à une nouvelle proposition ou confirmer sa réponse « oui mais ».</p> <p>Sans réponse de sa part dans les délais imposés, il sera automatiquement désistement.</p> | <p>> Inscription dans le futur établissement</p> <p>Après avoir répondu « oui définitif » à une proposition d'admission, votre enfant doit impérativement s'inscrire administrativement dans l'établissement concerné.</p> <p>Conseil Assurez-vous que votre enfant a bien consulté la rubrique « message établissements » dans son dossier APB afin de connaître les modalités d'inscription. Les dates d'inscription varient d'un établissement à l'autre.</p> |

✓ **Choix d'une 1^{ère} année de Licence (L1) à l'université en Ile-de-France**
pour toute demande de L1 à caractère général (L1 dite « en licence ») en Ile-de-France, le candidat devra obligatoirement émettre au moins 6 vœux de L1 sans modalités particulières d'admission en Ile-de-France. Chaque bachelier général devra obligatoirement saisir un vœu de L1 (lire dans l'annexe de l'admission) et non seulement de son établissement.

INFO+

Dès maintenant, votre enfant peut s'informer sur les formations, les établissements et la procédure d'admission sur le site www.admission-postbac.fr, auprès de son professeur principal ou d'un conseiller d'orientation-psychologue.

Début janvier, il pourra solliciter un conseil en orientation auprès des services d'information et d'orientation, et se rendre aux Journées portes ouvertes des établissements (une démarche indispensable pour compléter ses informations et confirmer ses choix).

La procédure complémentaire

La procédure complémentaire concerne 2 catégories de candidats :

- les candidats ayant reçu une proposition finale de 2^{ème} phase d'admission,
- les candidats « hors délai », qui n'ont pas participé à la procédure d'admission normale.

Le sélect des candidatures se déroule du 24 juin au 9 septembre. Les établissements ont jusqu'au 5 septembre pour donner leur réponse aux candidats.

A télécharger sur le site www.onsiep.fr/ile-de-france



A télécharger sur le site www.admission-postbac.fr



Si vous avez des questions sur les formations et sur le dossier des candidatures de l'APB (Bac 2016), rendez-vous à l'adresse suivante : Paris 18 - Lycée Colbert (Paris) et les autres sites secondaires. Adresse : Lycée Colbert, 104 rue de la République, 75018 Paris.

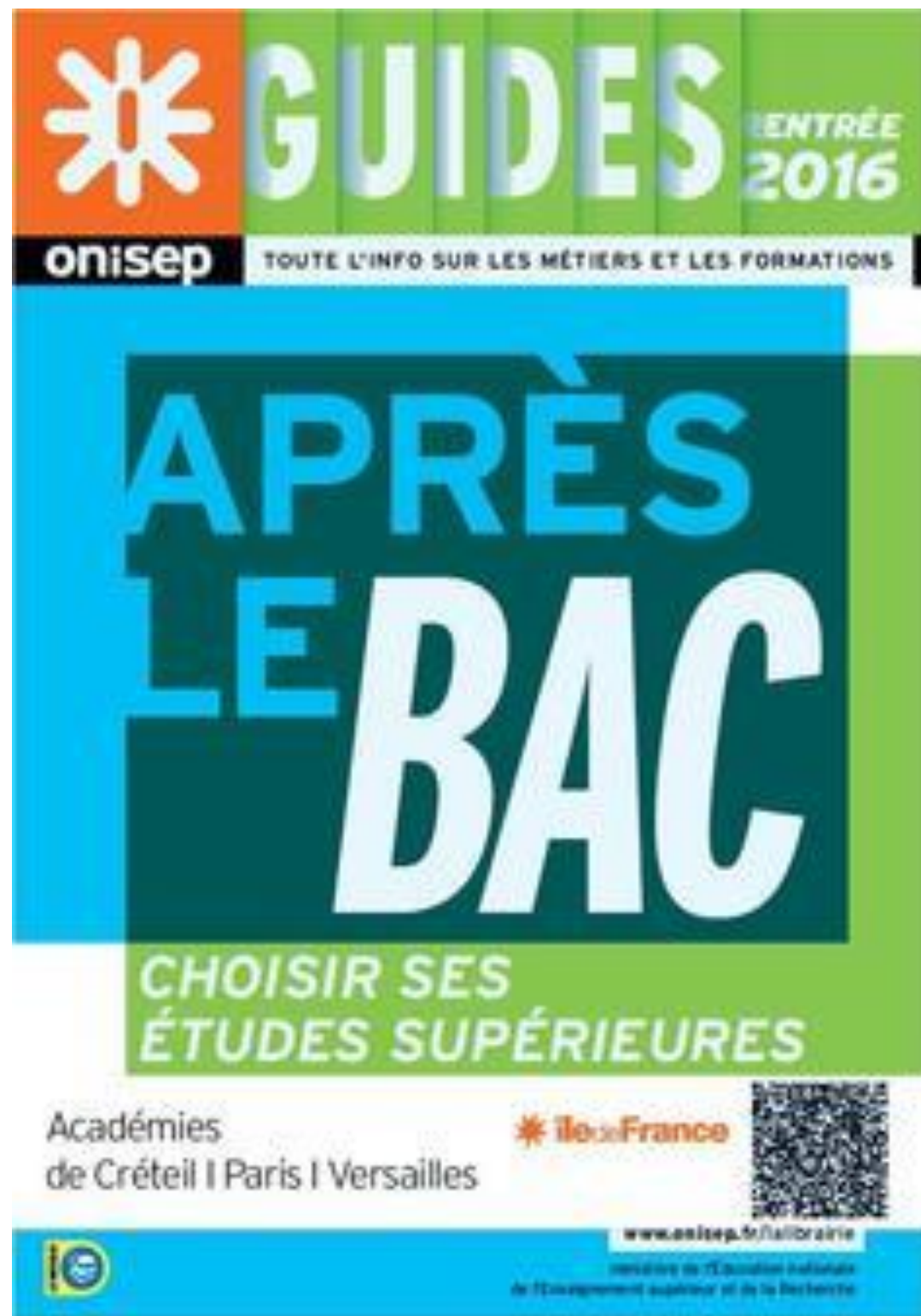
Site web : www.admission-postbac.fr

01 42 42 42 42

01 42 42 42 42

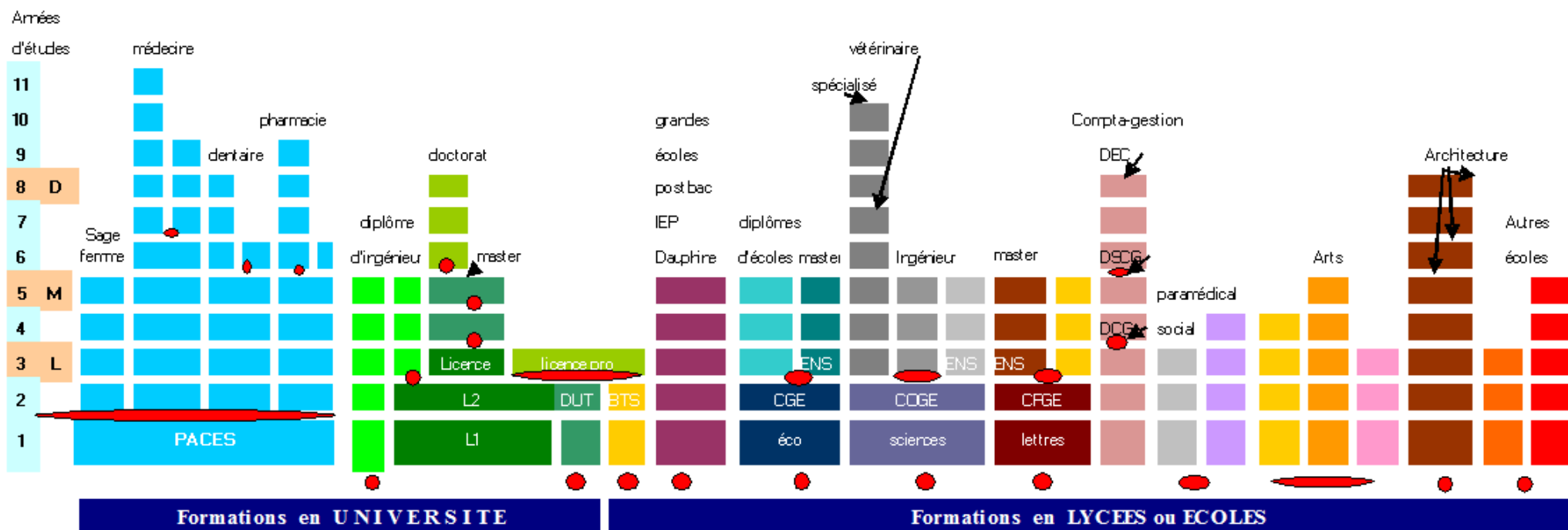
01 42 42 42 42

Diffusé à tous les
élèves
en janvier



www.admission-postbac.fr

L'Enseignement supérieur en France



*Un schéma commun
qui permet de nombreuses passerelles*

I/ L'UNIVERSITE (Licence, IUT)

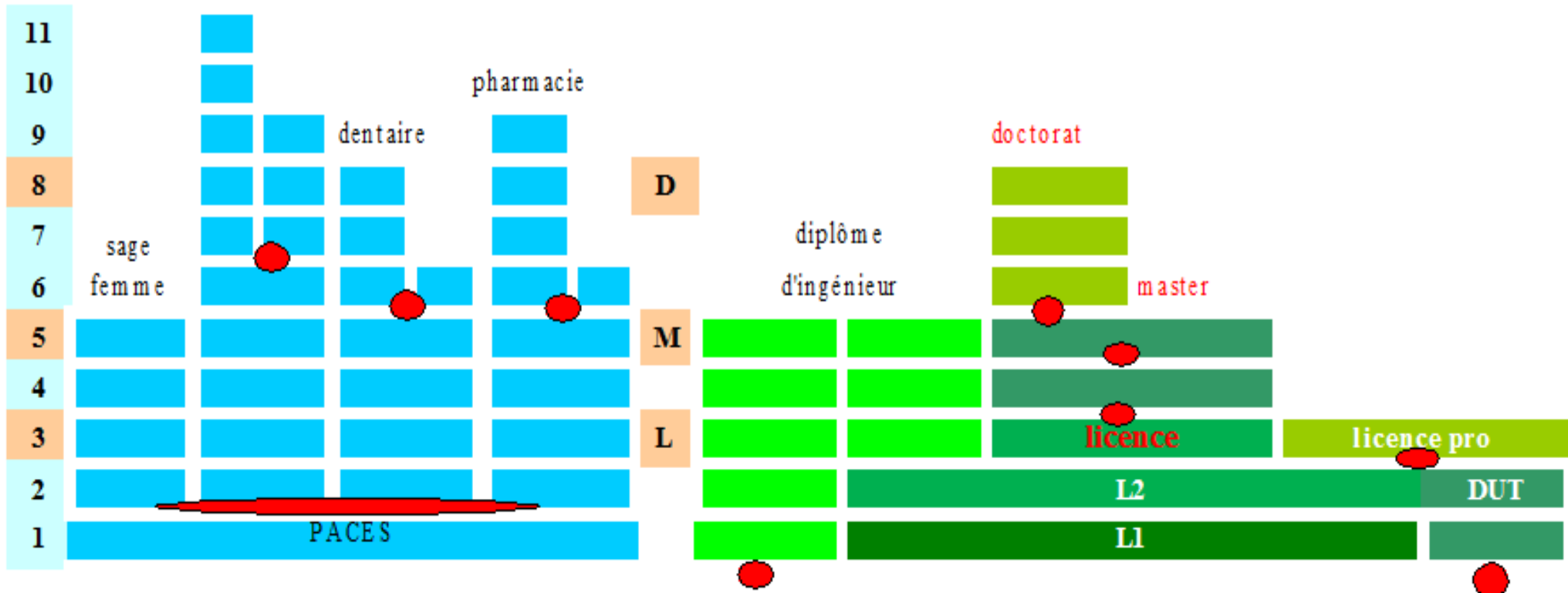
II/ Formations à accès direct après le bac :

- Les « Grands établissements publics »
(IEP, DAUPHINE)**
- Les formations en ECOLES**

III/ Les formations supérieures

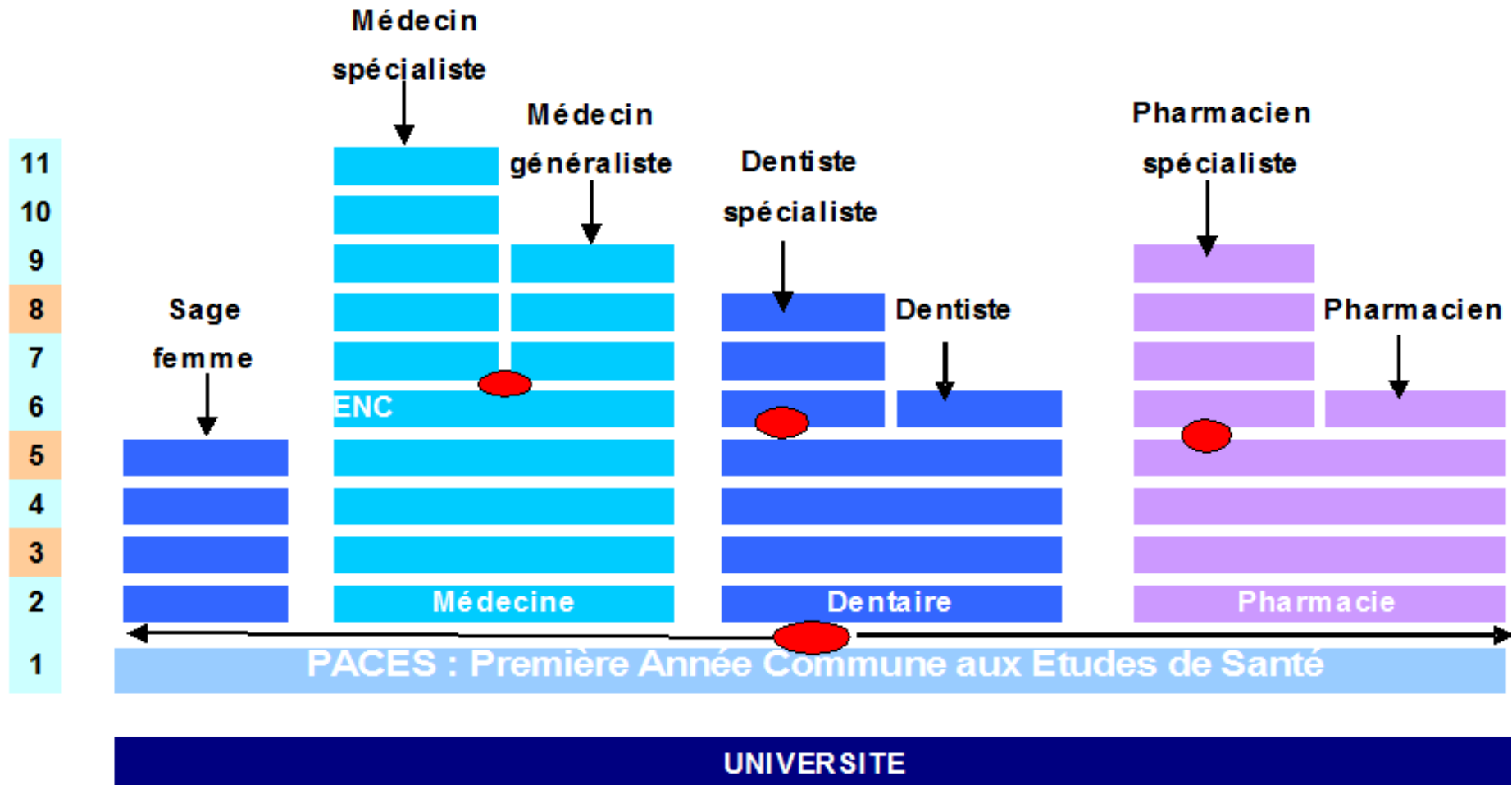
dans le cadre des LYCEES (CPGE, DCG, BTS)

Années
d'études



Formations en UNIVERSITE

Filières médicales



Quelles universités en Île de France : (APB)?

Universités de secteur : UVSQ (Simone Veil), Orsay (Paris 11)

Paris 5 : Descartes (Necker)

Paris 6 UPMC : Pierre et Marie Curie (Pitié Salpêtrière)

Paris 7 : Diderot (Bichat)

Paris 12 : UPEC (Créteil)

Paris 13 : Bobigny

Autres :

- Faculté libre de médecine (Catho)**Lille**. Hors APB, sur dossier
- ESSA : Ecole du service de santé des Armées (**Lyon**).

Hors APB sur dossier + concours

Comment choisir son université ?

Quelques critères de choix :

Pour réussir le concours de 1ère année:

Où habiter ?

Nombre d'étudiants ?

Forme des épreuves et coefficients ?

Pour la suite des études après le concours

Les hôpitaux.

L'organisation des stages

Échanges internationaux

Réunion d'information un samedi

L'Université

- Université publique non sélective à la base,
- *système de priorité géographique
en fonction du lieu du bac.
- *Licences et IUT :
 - - *Des cursus très variés,*
 - *Des formations « sélectives »*
- Universités privées (universités catholiques)
- Universités étrangères

Des possibilités de cursus très variés

ex : le Droit

non sélectif : licence de Droit

Sélectif : licence de Droit / spécialité anglais

Licence de Droit / Eco

Licence de Droit / Philo

Licence de Droit / Histoire..

Licence de Droit français / droit étranger

Licence de Droit + licence d'Anglais

D 1 : Droit + CPGE (ENS Cachan)

II/ Les formations « postbac »

Les grands établissements publics

Dauphine,

IEP

Les écoles

Dauphine:

www.dauphine.fr

DEGEAD (+ CEJ) *Eco-Gestion*

DEMI2E *Maths/ Informatique*

Hors APB : Inscriptions à partir du

« Samedi du Lycéen » en janvier

IEP ?

Sciences Po Paris :

7 Campus :

Paris,

Paris

(Europe-Afrique)

Menton

(M-O),

Le Havre (Europe-Asie),

Dijon (Europe centrale et orientale),

Nancy

(Franco-Allemand),

Reims (Euro-Américain),

Poitiers (Euro-latino-Américain)

Doubles diplômes : Sciences PO/Université

Doubles cursus franco-étrangers

IEP Province : 9 IEP

Concours commun : Lille, Strasbourg, Rennes, Lyon, Toulouse,

Aix en Provence, Saint-Germain en Laye-Grand Paris Concours

indépendants : Grenoble & Bordeaux.

Entrer en IEP

Année du Bac :

Entrée en *1ère année* du « Collège universitaire » ou du « Bachelor »

- Concours IEP Paris, *début Mars*
- Concours commun 7 IEP province : *Mai*
- Concours Bordeaux/Grenoble
- Filières Franco – étrangères

Bac +1 :

Entrée dans certains IEP de province en 1ère ou 2ème année

A partir de la Licence : Entrée en « Master »

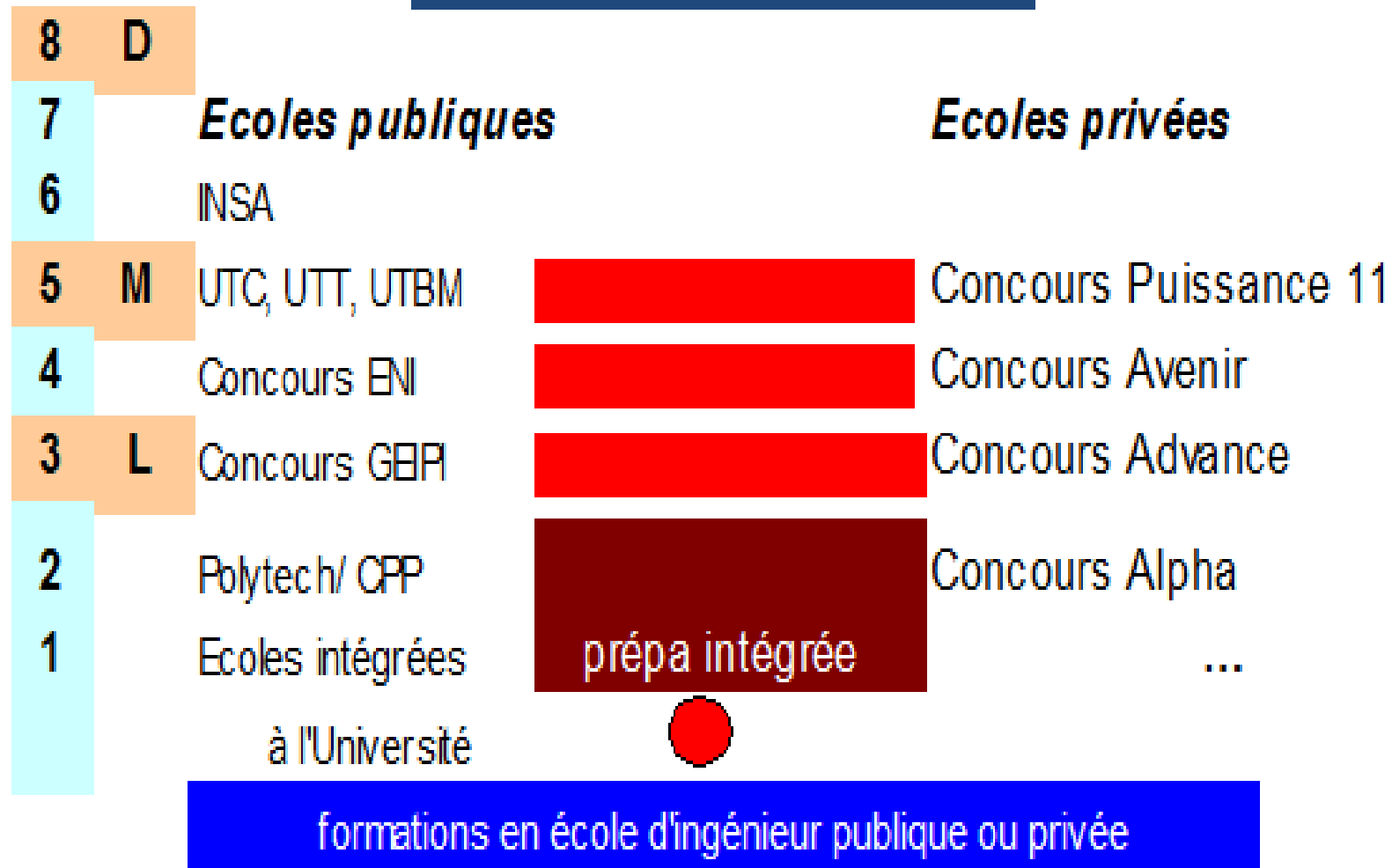
après une licence, ou une CPGE « cubée »

Les formations en écoles

Les « grandes écoles postbac »

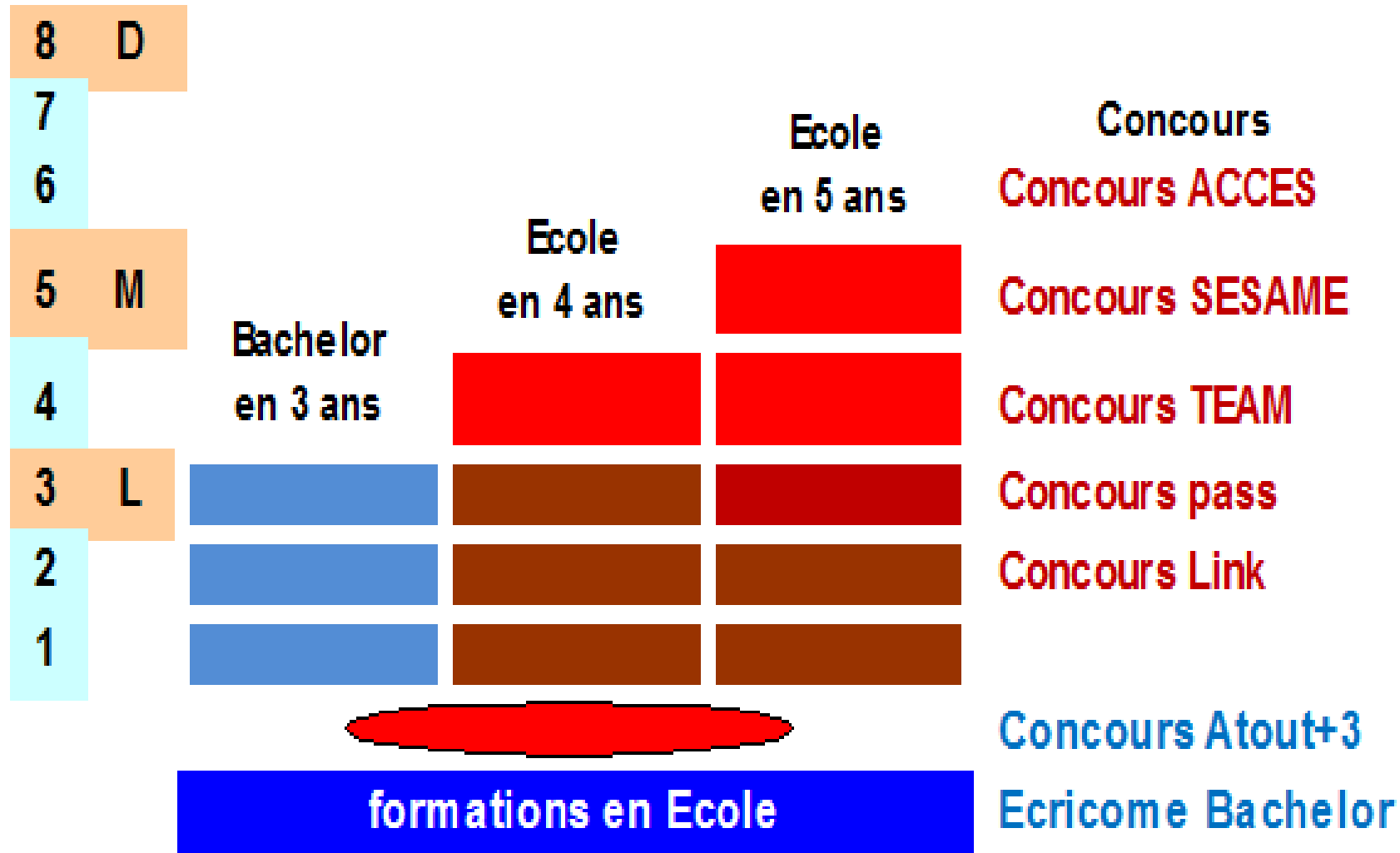
Les écoles spécialisées

Ecoles d'Ingénieurs

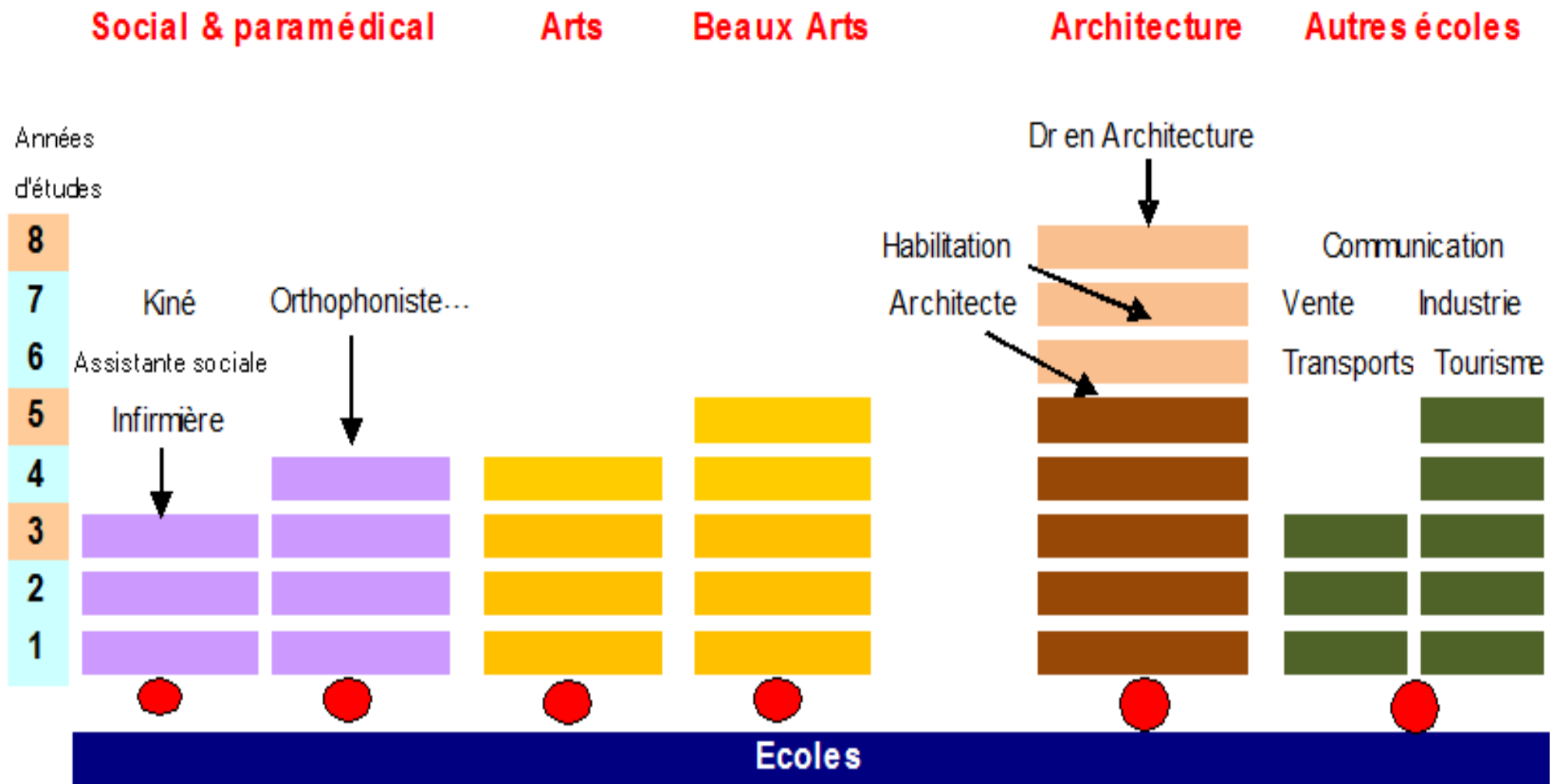


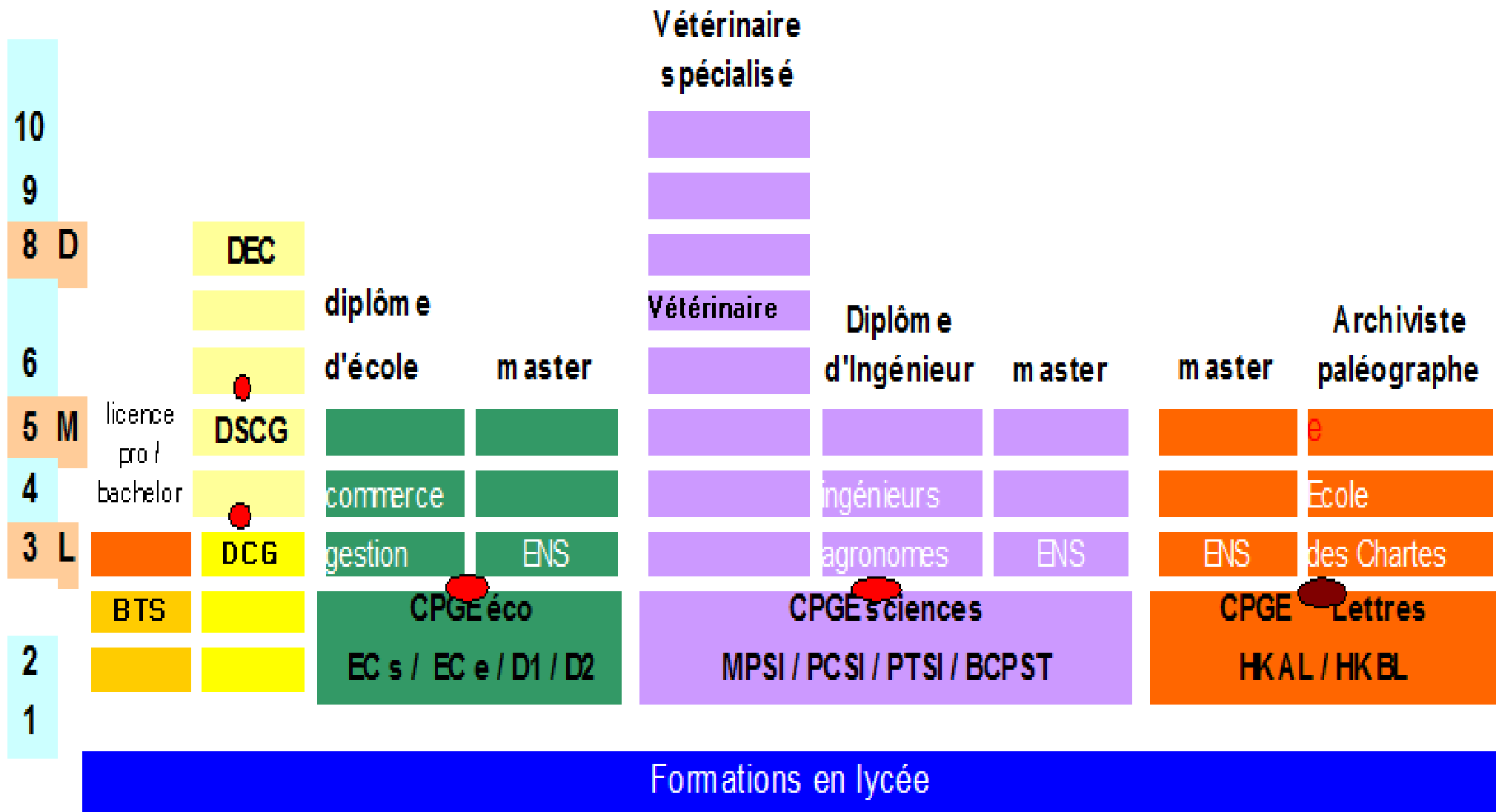
Ecoles de Commerce

Ecoles privées



Les Ecoles spécialisées





Les formations dans le cadre des Lycées

STS : section de technicien supérieur
(vers le BTS)

DCG : prépare au Diplôme de Compta-
Gestion (3 ans) et donne accès aux
concours des écoles de commerce

CPGE : Classes préparatoires aux
grandes écoles

CPGE "Commerce" et "Lettres"

Prépas Eco

Ece

Ecs

D1

D2

Droit

**Eco-Gestion
*Maths
appliquées*

↓ ↓
Ecoles de commerce

↓ ↓
ENS Cachan
Ecoles de commerce
Dauphine
Université
IEP

Prépas Littéraires

HK/AL

HK/BL

Lettres

*Lettres &
Sc.humaines*

↓ ↓
ENS
Ecoles de commerce
CELSA (Communication)
Université
IEP
Concours BEL

CPGE Sciences

